

# ENGAGEMENT DE NETTOYAGE ET RECONSTITUTION

**Référence :**

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

N° 71 DU 17 JUILLET 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

7 G-8-09

INSTRUCTION DU 10 JUILLET 2009

MUTATIONS A TITRE GRATUIT.

RÉGIMES SPECIAUX ET EXONERATIONS.

BOIS ET FORETS. PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS

(C.G.I., art. 793-1-3° et 793-2-2°)

NOR : ECE L 09 20695 J

Bureau C 2

**extrait :**

**2. Conditions de délivrance du certificat ISF ou DMTG (Monichon)**

Afin de relancer le processus de gestion forestière, les directions départementales chargées de la forêt pourront délivrer des certificats ISF ou DMTG (Monichon) pour des parcelles sinistrées par les tempêtes à condition que le bénéficiaire s'engage à nettoyer la parcelle et à reconstituer le peuplement forestier (par régénération naturelle ou reboisement) dans les cinq ans suivant la délivrance du certificat. Ils pourront alors bénéficier des aides au nettoyage et à la reconstitution dans ce délai. Le non-respect de cet engagement entraînera le remboursement de l'avantage fiscal dans les conditions habituelles.

**Je soussigné (nom - prénom - qualité) .....**

... ,

**sollicitant auprès de la DDTM des Landes la délivrance d'un certificat ISF ou DMTG (Droits de mutation à titre gratuit – Amendement Monichon) pour la propriété sise sur la (les) commune (s) de : .....**

**m'engage, pour les parcelles listées dans la demande et sinistrées par la tempête de janvier 2009, à les nettoyer et à les reconstituer par régénération naturelle ou reboisement dans les cinq ans suivant la délivrance du certificat.**

**Ces parcelles pourront bénéficier des aides au nettoyage et à la reconstitution dans ce délai.**

**Le non-respect de cet engagement entraînera le remboursement de l'avantage fiscal dans les conditions habituelles.**

**Fait à ....., le**

**(nom et signature de tous les demandeurs)**